

CONTACTS :

Nanterre, mardi 4 octobre 2022

Mélina COHEN-SETTON

Attachée de presse

melina.cohen.setton@editial.fr

06 18 12 74 59

Cathy BRUNO

Cheffe de cabinet

Cabinet du maire et des élu.e.s

Ville de Nanterre

cathy.bruno@mairie-nanterre.fr

01 47 29 51 29

06 34 13 91 90

Face à la hausse des prix de l'énergie et des denrées alimentaires, la ville de Nanterre déterminée à préserver ses politiques de solidarité en poursuivant la réduction de ses dépenses d'énergie et en diminuant son bilan carbone.

La hausse des prix de l'énergie va impacter directement et lourdement le budget de la ville de Nanterre comme ceux de l'ensemble des collectivités locales. Cette charge supplémentaire s'ajoute à la hausse des coûts de la restauration scolaire, et à l'augmentation de la masse salariale à la suite de la décision, pleinement justifiée, de revaloriser les rémunérations de l'ensemble des fonctionnaires.

En l'état des annonces du gouvernement, tant sur la hausse de la facture énergétique que sur l'augmentation des dépenses de personnel, Nanterre ne bénéficiera d'aucun soutien financier de l'État au motif que le budget national ne le permettrait pas.

Au même moment, pourtant, le gouvernement n'hésite pas à priver ce même budget de 7 milliards d'euros de rentrées fiscales sur deux ans pour faire un nouveau cadeau aux entreprises en supprimant la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), sans, encore une fois, exiger d'elles de contreparties.

Déterminée à préserver ses politiques de solidarité et à poursuivre les investissements qu'elle opère depuis de nombreuses années pour faire de Nanterre une ville exemplaire en matière de bilan carbone, la ville s'associe aux nombreuses collectivités et associations d'élus qui exigent un blocage des prix de l'énergie et des denrées alimentaires, un accès de toutes les communes aux tarifs réglementés de l'énergie, et une très forte augmentation du « fonds vert » mis en place par l'État afin de multiplier les projets d'économies d'énergie favorables à l'environnement.

Dans la période difficile que connaissent nos concitoyennes et concitoyens, laisser les communes se débrouiller seules face aux hausses multiples des coûts de la vie et de l'énergie, reviendrait à affaiblir les services publics de proximité, qui sont en première ligne pour répondre aux besoins de la population.

Plus que jamais, les Nanterriennes et les Nanterriens ont besoin que l'on préserve l'action municipale en matière de santé, d'éducation et de solidarité.

La ville de Nanterre a donc décidé de faire face à la situation provoquée par la hausse des coûts de l'énergie, en poursuivant deux objectifs complémentaires : une diminution des dépenses et une amélioration de son bilan carbone, en cohérence avec son engagement écologique.

Dès cet automne, plusieurs mesures seront prises :

▫ **La mise en chauffe des bâtiments communaux sera retardée à la mi-octobre** pour tous les sites, à l'exception des établissements accueillant des personnes fragiles. L'arrêt du chauffage sera, fixé au début des vacances de printemps (le 22 avril, en 2023). Dans les deux cas, une marge de manœuvre sera conservée en fonction des conditions météorologiques.

▫ **Le chauffage de l'Hôtel de ville et de l'ensemble des bâtiments administratifs municipaux**, des bâtiments sportifs, des locaux scolaires et des locaux jeunesse, culturels et sociaux-administratifs sera abaissé de 1 degré Celsius.

▫ **Les températures de l'air et de l'eau des bassins du palais des Sports Maurice Thorez** seront également réduites de 1 degré, la municipalité faisant le choix de ne pas fermer la piscine municipale en raison du rôle social de cet équipement qui permet, notamment, à tous les enfants des écoles d'accéder au programme « Savoir nager » et aux seniors et personnes en situation de handicap de pratiquer des activités bénéfiques pour leur santé. La gestion de la piscine de Nanterre, chauffée grâce à des chaudières gaz et une pompe à chaleur, fait par ailleurs déjà l'objet d'un contrat de performance énergétique, établi en 2015.

▫ **La période des illuminations de Noël sera réduite** : elles seront activées du vendredi 16 décembre au dimanche 8 janvier, et aucune décoration lumineuse ne sera installée sur la place de la Boule. Dans le même temps, un travail sera mené pour repenser les décorations durant cette période des fêtes dans un sens plus écologique.

▫ **A plus long terme, une réflexion approfondie sera menée sur l'éclairage public**, la question se posant de la diminution de son intensité et de l'accélération du passage en LED de l'ensemble du parc lumineux, engagement phare du mandat de l'actuelle majorité municipale.

Les économies générées par ces mesures pourraient atteindre plusieurs millions d'euros en 2023. **Ces économies sont nécessaires pour faire face à une hausse spectaculaire des factures d'énergie payées par la ville : 7 millions d'euros en 2022, entre 12 et 14 millions euros en 2023.**

Au-delà des enjeux financiers auxquels il lui faut faire face, la ville de Nanterre entend, par la réduction ses dépenses de consommation énergétique, poursuivre une politique qui porte ses fruits.

Convaincue que les enjeux climatiques requièrent une transition rapide et de grande ampleur, Nanterre n'a en effet pas attendu pour engager une politique de bifurcation vers les énergies propres et adopter son premier Plan Climat en 2007, bien avant que la loi n'en fasse obligation.

L'empreinte carbone liée aux consommations énergétiques du patrimoine communal a été diminuée de 35% et la production d'énergie renouvelable multipliée par 13, depuis 2011, grâce, notamment, à la mise en place de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux, ce qui a permis de réduire de plus de 30 tonnes par an les émissions de Co2.

La ville agit aussi sur le parc privé par le biais du Programme Opérationnel Préventif d'Amélioration des Copropriétés (POPAC), qui accompagne les copropriétés dégradées dans leurs démarches de rénovation énergétique.

La municipalité s'apprête également à mettre en œuvre un Schéma Directeur des Energies, en assignant à chaque construction ou rénovation un objectif de consommation finale.

Enfin, sur le plan social, l'équipe municipale a le souci de ne pas aggraver les difficultés des habitants déjà confrontés à une hausse des prix dans de nombreux domaines. C'est pourquoi **il a été décidé de prendre en charge la totalité de l'augmentation du prix des denrées alimentaires**, soit une facture supplémentaire de 350 000 euros, sans la répercuter sur les tarifs de la restauration scolaire, ni sur les repas proposés aux seniors.

Par ces mesures, Nanterre poursuit son engagement en faveur d'une ville écologique et solidaire.
